



RÉGION ACADEMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Les Inspectrices d'Académie
Inspectrices Pédagogiques Régionales
Etablissements et Vie Scolaire

A

Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Principaux d'Education,
Les Professeurs Documentalistes,
Les Personnels des Services Vie Scolaire

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Rectorat

Inspection
Pédagogique Régionale
Établissements
et Vie Scolaire

Bordeaux, le 28 septembre 2018

Objet : Lettre de rentrée

En ce début d'année scolaire, nous tenons tout d'abord à souhaiter la bienvenue aux nouveaux collègues qui ont regagné l'académie de Bordeaux et à toutes celles et tous ceux qui font leur première entrée dans le métier.

Dans sa lettre de rentrée, le ministre de l'Education a rappelé notre ambition d'élever le niveau scolaire de chaque élève et de renforcer "*l'Ecole de la confiance*" par un "*mieux accompagner des élèves pour leur permettre de mieux se projeter vers leur avenir*". Transmettre les savoirs fondamentaux, préparer la réussite dans l'enseignement supérieur et la vie professionnelle et éduquer aux valeurs de la République reste la priorité de tous les acteurs de l'Education.

Les missions que vous exercez au quotidien dans vos établissements vous permettent d'apporter votre contribution à la réalisation de ces objectifs, dans l'accompagnement pédagogique et éducatif des élèves et la préparation à leur future insertion sociale et professionnelle.

Le projet académique 2016-2020, fixe comme axe de progrès l'instauration d'un **climat scolaire** favorable à la réussite des élèves en favorisant pour eux des parcours plus ambitieux. Votre rôle y est primordial en impulsant, au côté de votre chef d'établissement et à travers la participation aux différentes instances, la **conception et la mise en œuvre des politiques éducatives et documentaires** au service de la réussite de tous. Dans les établissements dotés d'un internat, le

Affaire suivie par :
BLAKELY Michèle
FANTHOU Marie-Claude
FERRANDIERE Catherine

Secrétariat :
05 57 57 38 71

Courriel :
ce.csv@ac-bordeaux.fr

Adresse :
5, rue Joseph de Carayon-
Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

projet éducatif doit mieux prendre en compte la dimension de la formation du Jeune (pratiques culturelles répondant aux besoins des adolescents, développement de pratiques numériques personnelles encadrées, ...) ; il doit permettre de bien vivre ensemble et favoriser le développement de compétences psychosociales.

Ainsi, nous vous encourageons à collaborer pour mettre en œuvre des actions visant à **la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire**, à accompagner les projets d'orientation positifs et ambitieux pour vos élèves. Votre expertise en matière d'éducation citoyenne, d'éducation aux médias et à l'information vous permet d'accompagner également les équipes et les élèves vers la maîtrise du numérique : dans le cadre du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture** en fin de Troisième ou en cours de scolarité au lycée professionnel, ou dans le but de former des **lycéens autonomes** lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur.

C'est dans la même logique que nous vous encourageons à vous engager dans les différents dispositifs mis en œuvre dans les établissements pour accompagner les élèves.

Au collège, le dispositif « **Devoirs faits** » est proposé pour la seconde année aux élèves qui le souhaitent. Ce dispositif à une réelle et importante attente tout en contribuant à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter à leurs enfants. Nombre d'entre vous encadrent des séances ou participent à l'organisation de ce dispositif et nous vous en remercions grandement.

Au-delà des encadrants des élèves volontaires, la réussite de cette action nécessite une réflexion collective de l'ensemble de l'équipe pédagogique de chaque classe et une concertation sur les objectifs et les modalités :

- Quels sont les objectifs du travail à maison
- En quoi le travail à la maison complète-t-il les apprentissages réalisés en classe ?
- Quelle(s) compétence(s) vise-t-il à développer ?
- En quoi consiste ce travail à la maison ?
- Quelles ressources documentaires nécessite-t-il éventuellement ?
- Quelle est sa fréquence ?
- Quelle gradation dans la charge de travail de la 6^e à la 3^e ?
- Comment développe-t-on l'autonomie des élèves ?

L'efficacité du dispositif nécessite aussi que les personnes qui encadrent les collégiens connaissent les attentes de chaque enseignant. Ceci peut passer par des actions simples à mettre en œuvre :

- montrer et expliquer aux encadrants un ou deux exemples d'évaluation sommative que vous proposez à vos élèves ;
- leur communiquer les fiches méthode que vous fournissez aux collégiens ;
- leur indiquer les ressources que vous préconisez à vos classes.

Si vous n'intervenez pas dans le dispositif « devoirs faits » nous vous encourageons à assister à une ou des séances de « Devoirs faits » afin de mieux comprendre comment les élèves qui vous sont confiés apprennent/travaillent. Ces observations nourriront la réflexion de l'équipe pédagogique.

Au lycée, la réforme du baccalauréat général et technologique en 2021 et la transformation du cycle terminal professionnel dès 2020, ouvrent de nouvelles perspectives dès cette rentrée 2018.

Au lycée professionnel, nous vous invitons à vous engager auprès des équipes pédagogiques pour atteindre ces trois objectifs :

- **Mieux préparer les élèves** à leur projet d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études en consolidant leurs savoirs fondamentaux et en transmettant des savoirs professionnels adaptés aux métiers de demain ;
- **Mieux accompagner** les élèves durant leur formation en rendant leurs apprentissages plus progressifs et en les personnalisant davantage ;

- Mieux valoriser le lycée professionnel, indispensable au dynamisme économique du pays.

Au **lycée général et technologique**, l'évolution des enseignements et de la scolarité est à l'œuvre en classe de seconde.

Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux et y apporter votre expertise, vous avez toute votre place pour accompagner les équipes pédagogiques à la mise en œuvre du nouveau projet d'**accompagnement personnalisé** qui prend en compte les besoins de formation de l'élève dans sa progression mais également qui accompagne chaque élève dans ses choix d'orientation et son projet de poursuite d'études.

Dans tous les établissements de l'académie, le **Conseil de Vie Collégienne** ou le **Conseil de Vie Lycéenne** doit être mis en place par des élections, pour un véritable apprentissage de la démocratie. Dans ces instances, la parole de l'élève et son engagement citoyen sont encouragés à travers l'élaboration de vrais projets permettant d'expérimenter la prise de responsabilité.

Cette année encore, le protocole relatif aux **parcours professionnels carrières rémunérations (PPCR)** nous amènera à rencontrer certains d'entre vous, éligibles à un rendez-vous de carrière ou dans le cadre d'une visite d'accompagnement. Nous serons attentives, lors de nos visites, aux coopérations entre CPE et professeur documentaliste à travers les projets communs, les protocoles d'accueil des élèves, la gestion des espaces et des temps de l'élève, ...

Les actions de **formation** mis en œuvre cette année au PAF répondent à des demandes fortes et des besoins que nous avons identifiés. Nous vous encourageons à vous inscrire via votre portail Arena, à l'adresse <https://gaia.phm.education.gouv.fr/gaia/gabrd/prive/listeentites>

Enfin, vous disposez d'espaces et de temps d'échanges et de mutualisation de ressources et de pratiques professionnelles. Les réunions ZAP sont un lieu de formation par les pairs, les sites académiques dédiés (CPE, Documentation) sont des espaces virtuels mis à votre disposition pour vous informer, mais aussi pour échanger, mutualiser des ressources, vos projets, des outils professionnels.

Cette rentrée scolaire voit également l'arrivée de nouveaux collègues stagiaires : 17 CPE et 11 professeurs documentalistes, affectés, à mi-temps ou à temps plein (2 CPE et 1 professeur documentaliste FS) en établissement scolaire et poursuivant pour la plupart leur formation en Master à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).

L'équipe de l'Inspection Etablissements et Vie scolaire est composée de Mesdames Michèle BLAKELY, Marie-Claude FANTHOU et Catherine FERRANDIERE. Nous assurons nos missions sur l'ensemble de l'académie, mais pour faciliter notre organisation, de préférence selon une répartition par département et par ZAP (voir tableau ci-dessous).

L'équipe bénéficie par ailleurs de la contribution de deux personnels chargés de mission auprès des IA IPR EVS :

- Sophie CHEKROUN, chargée de mission CPE (exercice à mi-temps) :
chargcpe@ac-bordeaux.fr

Maire VANHULLE, chargée de mission Professeure documentaliste (exercice à mi-temps) :
chargdoc@ac-bordeaux.fr

Nous vous rappelons les deux sites académiques qui vous sont dédiés et consultables aux adresses suivantes :

<http://disciplines.ac-bordeaux.fr/documentation/>
<http://disciplines.ac-bordeaux.fr/viescolaire/>

Au-delà des visites que nous effectuerons dans les établissements, vous pouvez nous contacter via la messagerie électronique. **Nous vous précisons néanmoins que toutes les demandes qui sont essentiellement à caractère administratif officiel, doivent être faites par écrit (par mail) en respectant la voie hiérarchique.**

Nous connaissons votre engagement, votre investissement et votre professionnalisme pour réussir dans vos missions, avec comme objectif la réussite de chaque élève de l'académie de Bordeaux.

Nous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire.

Michèle BLAKELY

Marie-Claude FANTHOU

Catherine FERRANDIERE

IA-IPR EVS	Départements	ZAP
Catherine FERRANDIERE Catherine.ferrandiere@ac-bordeaux.fr 06 16 79 25 29	40 64 33	ZAP du 40 : toutes ZAP du 64 : toutes sauf Pau-Nay ZAP du 33 : Talence et Arcachon
Michèle BLAKELY michele.blakely@ac-bordeaux.fr 06 21 58 05 03	24 47 33	ZAP du 24 : Ouest, Périgueux, Bergerac. ZAP du 47 : toutes ZAP du 33 : Blaye, Libourne, Sud Gironde, Médoc
Marie -Claude FANTHOU marie-claude.fanthou@ac-bordeaux.fr 06 16 79 18 81	24 64 33	ZAP du 24 : Dordogne Nord et Dordogne Est ZAP du 64 : Pau-Nay ZAP du 33 : Bordeaux Nord, Bordeaux Rive droite, Bordeaux Sud, Mérignac / Pessac